



# Organisation de la filière sécurité

sec-A0018-01-U

Création : Déc. 2014

Modification : Fév. 2020

## Clubs

Le comité directeur fédéral a voté à l'unanimité le 17/06/1990 la proposition de faire figurer sur les documents d'affiliation et de réaffiliation club les coordonnées du 4<sup>e</sup> personnage officiel du club : le **délégué sécurité club**.

Il travaille en étroite collaboration avec le président et son bureau. Le délégué sécurité départemental lui apporte son soutien.

**Lien entre les licenciés et les problèmes relatifs à leur sécurité dans sa globalité** (comportements, assurances, infrastructures, accidents, organisations) le délégué sécurité club est le personnage incontournable et indispensable pour mettre en oeuvre les consignes émises par le président du club et les structures fédérales.

**Sans lui et sans le soutien de son président, rien ne serait possible dans le domaine de la sécurité.**

## Comités départementaux

### ▪ Délégués sécurité départementaux

Ils travaillent en ligne directe avec les présidents départementaux, le délégué sécurité régional et l'ensemble des délégués sécurité club de leur département.

## Comités régionaux

### ▪ Délégués sécurité régionaux

Ils travaillent en ligne directe avec les présidents de ligue, la commission nationale de Sécurité et les délégués sécurité départementaux.

## Fédération

### ▪ La commission nationale de Sécurité

Elle est composée de cinq membres avec à sa tête un élu fédéral issu du comité directeur de la Fédération. Des suppléants peuvent compléter l'équipe.

## Nota

Historique ► Délégués sécurité club

Dès 1981, les commissions régionales de sécurité des ligues de Bretagne et de l'Orléanais proposent en même temps et sans concertation un palliatif dans la circulation de l'information sur la sécurité avec la désignation de correspondants sécurité club et de délégués départementaux sécurité.

**Une reconnaissance officielle** : depuis 1984 cette structuration est étendue à l'ensemble de la Fédération.